VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-013

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 007-210703468-20240229-DEL2024_013SG-DE

Séance publique du 29 février 2024

Le 29 février 2024 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme CHAIX Marie-Pierre – M. LEBRETON Frédéric - M. SAPHORES Pierre - Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François – Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick - M. WNUK Stanislas - Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - Mme ROCHE Patricia - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis – M. ROYERE Christian – Mme BOZIER Sylvie – SERRE Claude - M. LAVIS Christian - M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 22
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 23.02.24

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :
- Mme RIFFARD-VOILQUE Martine à Mme MATTEI Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à Mme ROCHE Patricia
- Mme MARSENI Habiba à M. FRANCOIS Patrick
- M. GUILLERM Stéphane à M. LAVIS Christian

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : CONVENTION AVEC LA « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LES CHATS ERRANTS

Rapporteur : Madame Marie-Christine COMBIER

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017-053 du 20 mars 2017 relative à la signature d'une convention avec la « Fondation 30 millions d'amis » suite à la demande formulée conjointement avec l'association « Le chat libre » pour la gestion des populations de chats errants,

Vu les renouvellements de ladite convention pour les années 2018 à 2022,

Vu la nouvelle convention proposée par « La Fondation 30 millions d'Amis » pour l'année 2024 dont l'objet est d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur,

Vu la prise en charge par « La Fondation 30 millions d'Amis » des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage et 80 € TTC pour une castration + tatouage, et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + tatouage,

Vu la prise en charge par la commune à hauteur de 50 %, dans la limite de 20 chats pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec « La Fondation 30 millions d'Amis »,

Considérant l'intérêt pour la commune de réguler la population des chats errants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇨ ***APPROUVE*** *la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec « La Fondation 30 millions d'Amis » pour l'année 2024, annexée à la présente délibération,*
- ⇨ ***AUTORISE*** *Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée et à la mettre en application,*
- ⇨ ***AUTORISE*** *Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes,*
- ⇨ ***VOTE*** *à l'unanimité.*

Délibéré le 29 février 2024
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)